

**Projet de compte rendu**  
**Réunion du Bureau**  
**Vendredi 13 janvier 2017 à Paris**

**La réunion débute à 9h30.**

Mme Marie Joséphine Diallo commence par un mot de remerciement à M. Christophe Pallez pour l'organisation, l'accueil ainsi que l'hospitalité de l'Assemblée nationale française.

Elle exprime sa joie de retrouver les membres du Bureau, et informe que M. Najib El Khadi s'est excusé.

Sont présents :

1. Mme Marie Joséphine Diallo - Sénégal.
2. M. André Gagnon – Canada.
3. M. Christophe Pallez - France.
4. M. Oum Sarith – Cambodge.
5. M. Michel Bonsaint – Québec.
6. M. Xavier Baeselen – Wallonie-Bruxelles.
7. M. David Byaza Sanda Lutala – RDC.
  
8. Mme Ribard Florence – secrétaire administrative.

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour du Bureau.
2. Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau tenue à Rabat le 22 septembre 2016.
3. Adoption du compte-rendu de l'Assemblée générale tenue à Rabat, le 23 septembre 2016.
4. Situation financière de l'association.
5. Rapport d'activités 2016.
6. Relations avec l'APF en présence de M. Didier le Bot.
7. Point sur le projet de cours en ligne au bénéfice des fonctionnaires parlementaires, en partenariat avec l'Université Senghor.
8. Préparation d'un séminaire pour les fonctionnaires parlementaires.
9. Préparation des prochaines réunions à Luxembourg.
10. Questions diverses.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

La présidente demande aux membres du Bureau s'ils ont des commentaires. L'ordre du jour est ainsi adopté.

**2. Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau tenue à Rabat le 22 septembre 2016**

Le projet de compte-rendu est adopté.

### **3. Adoption du compte-rendu de l'Assemblée générale tenue à rabat le 23 septembre 2017**

Le projet de compte-rendu est adopté.

### **4. Situation financière de l'ASGPF**

M. Michel Bonsaint présente le rapport financier.

Il rappelle les modifications statutaires adoptées lors de la dernière assemblée générale, ainsi que la décision d'augmenter les cotisations de 50 à 250 euros pour chaque parlement membre ou observateur. Les lettres d'appel à cotisations reprenant ces éléments devront être envoyées rapidement.

### **5. Rapport d'activités 2016**

Il sera préparé et présenté comme à l'accoutumée, par la Présidente de l'ASGPF, au Bureau de l'APF à Québec.

### **6. Relations avec l'APF**

La Présidente souhaite la bienvenue à M. Didier Le Bot, secrétaire général administratif de l'APF.

M. Didier Le Bot, secrétaire général administratif de l'APF fait le point sur les dossiers en commun ainsi que sur diverses actions pour lesquelles l'APF sera amené à solliciter l'ASGPF en 2017.

Le premier point concerne les programmes multilatéraux développement.

Le programme multilatéral avec Madagascar se déroule de manière satisfaisante. Une dizaine de sections ont d'ores et déjà participé aux actions mises en œuvre. La dernière en date a concerné un séminaire sur le processus budgétaire et les questions d'éthique et de déontologie parlementaire. Pour essayer de desserrer la contrainte financière sur ce programme, il indique que l'APF est en négociation avec l'Union européenne ; le Président du Parlement malgache a détaché sa conseillère diplomatique au sein du Secrétariat général pour faciliter ces négociations.

Le programme en faveur du Mali marque le pas depuis l'attentat du Radisson Blu en novembre 2015. Et ce, même si l'APF continue à déployer le programme Noria en faveur de l'informatisation de l'Assemblée nationale.

M. Didier Le Bot ajoute qu'un nouveau programme multilatéral sera très probablement proposé à Haïti une fois le processus électoral achevé. Cela devrait se traduire par la mise en place d'une mission d'évaluation des besoins au premier semestre 2017 concomitamment avec l'organisation d'un séminaire généraliste sur le rôle d'un parlementaire. L'APF devra saisir l'ASGPF le plus en amont possible de cette mission d'évaluation.

Un programme multilatéral en faveur du Burkina Faso avait été évoqué. Mais ce programme a paru finalement inopportun au regard du plan stratégique 2016-2020 élaboré par l'AN

burkinabè avec l'aide du centre parlementaire canadien. L'APF a toutefois participé en novembre 2016 à une réunion des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre de ce plan.

Le deuxième point concerne le projet de formation en ligne sur « administration et organisation du travail parlementaire » en partenariat avec l'ASGPF et l'Université Senghor.

Grâce aux secrétaires généraux et au regard de l'engagement de leurs parlements et de celui de l'Université Senghor, le projet peut être aujourd'hui considéré comme viable. C'est un projet qui met en valeur la richesse et la diversité des compétences de tous les parlements, et ce au service des fonctionnaires parlementaires qui en ont besoin. C'est un projet actuel qui s'inscrit via le numérique, dans la modernité, susceptible de toucher un très vaste public. Diverses capsules sont en cours de réalisation ou ont déjà été réalisées au sein des parlements.

M. Didier Le Bot rappelle que l'APF est disponible pour assister au besoin, financièrement ou techniquement, les parlements du sud qui rencontreraient des difficultés à enregistrer les capsules. Il indique que le lancement de ce cours pourrait avoir lieu le 20 mars prochain pour une durée de quatre mois. Il serait destiné dans sa première version à une trentaine d'administrateurs parlementaires et un appel à candidatures sera prochainement envoyé aux parlements du sud afin d'ouvrir les inscriptions. Il est prévu de demander, afin d'éviter des candidatures un peu fantaisistes, des frais d'inscription de 250 euros par personne inscrite, l'assiduité étant bien sûr la clef de la réussite.

Par ailleurs, il est prévu pour 2017 l'organisation de deux formations présentielles, respectivement au Togo et au Cambodge, pour lesquelles l'ASGPF sera sollicitée.

Le troisième point concerne la prochaine session à Luxembourg au cours de laquelle l'APF fêtera son cinquantième anniversaire. Le thème du débat général devrait être « Diversités linguistiques, diversités culturelles et identité(s) ». Un livre célébrant les 50 années d'existence est en cours de rédaction sous la houlette de la chargée de communication, Céline Argy, qui fait œuvre d'historienne et d'archiviste. Elle a sollicité l'ensemble des sections pour obtenir divers documents et beaucoup ont répondu à cet appel.

Il donne ensuite quelques éléments sur le processus de révision des mécanismes de sanction en vigueur à l'APF. Le Secrétaire général parlementaire avait en effet souhaité dans son cadre stratégique, qu'une étude soit lancée pour réviser les mécanismes de vigilance et de sanction de l'APF en cas de crise et de sortie de crise. L'objectif est de rendre ce mécanisme à la fois plus préventif, plus graduel et de favoriser le dialogue avec le pays en crise. Un groupe de réflexion a été constitué au sein de la commission politique ; il est prévu qu'il se réunisse la semaine prochaine à Bruxelles. M. Jacques Legendre devrait en rapporter la conclusion devant le Bureau de l'APF.

Concernant la sécurité, après avoir établi diverses procédures préventives exposées lors de la dernière rencontre, le Secrétaire général administratif dit s'attacher aujourd'hui à mieux se préparer en cas de réalisation du risque. Il a lui-même testé un stage de comportement en cas d'attaque terroriste ou de prise d'otage qui est organisé par le Quai d'Orsay pour les diplomates envoyés dans les zones à risque. Il souhaite donc que l'ensemble de l'équipe le fasse même si le coût en est assez élevé, soit 4 000 euros par stagiaire.

Enfin, l'APF devrait prolonger les actions entreprises en vue d'une meilleure transparence des dépenses en mettant en place un contrôle à posteriori, par le biais soit du recrutement d'un

commissaire aux comptes, soit d'une commission parlementaire de vérification des comptes. Une décision sera prise à Québec.

Il réaffirme que l'APF ne peut être efficace dans ses actions de solidarité internationale que si elle s'inscrit dans une synergie qui mobilise le maximum d'acteurs francophones. L'AGSPF en est, avec l'OIF bien sûr, un des acteurs le plus essentiel.

Après avoir rappelé le bilan très positif de l'IMCIF, M.Xxavier Baeselen demande que les délais de saisine pour participer à une mission d'évaluation soient améliorés, afin de favoriser l'implication des secrétaires généraux et du Bureau de l'ASGPF dès le départ et tout au long du processus de coopération.

M. Michel Bonsaint partage cette analyse et souligne la nécessité d'impliquer également dans tout le processus de coopération, le secrétaire général du parlement concerné. La mission d'évaluation doit faire un constat sur l'état de la structure et sa capacité à accueillir un PMDF. Sur la base de ces éléments, l'APF prend ensuite une décision politique avec les moyens de venir en aide à ce parlement.

M. Didier Le Bot propose un délai de saisine de deux mois ainsi qu'une étape supplémentaire permettant d'assurer le suivi de l'évaluation et de mieux structurer les PMDF : ce serait une nouvelle mission des secrétaires généraux sur place, afin de définir en commun les priorités et les choix des actions de coopération.

Mme Marie Joséphine Diallo demande que des propositions soient faites en ce sens pour les prochaines missions.

## **7. Formation en ligne**

M. Xavier Baeselen fait le point sur ce dossier. Le Sénat de RDC, l'Assemblée nationale du Sénégal ainsi que la Chambre des Représentants du Maroc s'associent au projet en réalisant prochainement des « capsules » de formation.

## **8. Préparation d'un séminaire pour les fonctionnaires parlementaires.**

La discussion permet de définir le thème du prochain séminaire : « la sécurité des parlements » ainsi que le lieu et la date : Luxembourg lors de la prochaine assemblée générale en juillet 2017.

## **9. Préparation de l'AG**

La Présidente fait le point sur le déroulement de l'assemblée générale. L'organisation concrète est alors examinée sur la base des informations transmises par la section luxembourgeoise de l'APF.

## **10. Préparation des prochaines réunions**

M. Michel Bonsaint fait part de l'invitation de l'Assemblée nationale du Québec à tenir son assemblée générale parallèlement à la session de l'APF, en juillet 2018 à Québec.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX